



http://pagesperso-orange.fr/cremps

Chers concitoyens,

Compte-Rendu Conseil Municipal Pages 2 à 16

Vie du village Pages 16 à 21

Informations paroissiales

Page 22

Environnement-Urbanisme

Pages 22 - 24

Mots croisés Page 25

Comité des Fêtes Page 26

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

En milieu d'année, ce nouveau bulletin municipal retrace l'activité de notre village et les actions municipales entreprises. Les comptes-rendus des séances du conseil municipal permettent d'informer la population sur les propositions étudiées et les décisions adoptées. La population de notre commune est de 433 habitants au 1^{er} janvier 2015. Ce nombre sert de base au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. En 2014, la DGF était de 52 852 € ; en 2015, elle est de 50 082 € soit une baisse de 5,20%.

La baisse des recettes de la DGF, l'augmentation des dépenses de fonctionnement due à contribution au Service Départemental d'Incendie de Secours soit 10 844 €uros (60 % à la charge de la commune et 40% à la charge de la Communauté de Communes); les nouveaux rythmes scolaires ont alourdi les frais de fonctionnements des écoles ; l'entretien des bâtiments communaux... Pour faire face à toutes ces dépenses et afin d'équilibrer le budget municipal 2015, le Conseil, a décidé d'augmenter le taux des taxes locales de 2 %, soit une recette supplémentaire pour la commune de 952 €uros. collectivité ne maîtrise pas l'augmentation Au niveau communautaire l'enveloppe de la voirie, octroyée à la commune de Cremps, a diminué de 10 %.

Les travaux d'extension de la cuisine et la création de la salle intergénérationnelle sont en cours, les bâtiments sont désormais hors d'eau et hors d'air. Les entreprises sont à pied d'œuvre pour la réalisation des travaux intérieurs. L'aménagement extérieur a déjà pris forme. La fin du chantier est prévue pour fin septembre.

Cette mandature sera celle des réformes. Après l'élection des conseillers départementaux, nous élirons en décembre prochain les conseillers régionaux pour la nouvelle région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est en plein rebondissement : A qui seront attribuées les compétences des transports scolaires, eau et assainissement. L'Intercommunalité devra-t-elle franchir le seuil des 20 000 habitants. Quel sera l'avenir de nos petites communes rurales qui vont perdre certaines compétences ? De nombreuses questions se posent sur la création des communes nouvelles. Le temps de la réflexion va être lancé. Je vous souhaite à tous un bel été.

Nathalie RICARD, Maire de Cremps.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 19 janvier 2015

Présents: Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé: Patrick TOULET

Excuse: I differ I OCELI

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

Diagnostic Energie de la commune.

Monsieur Mathias AUTESSERRE, de Quercy Energie, a présenté au Conseil Municipal le bilan énergétique de la commune de Cremps : Electricité bâtiments, Eclairage public, eau, gaz, et combustibles. Ce bilan va permettre une meilleure gestion de la consommation et de réaliser des économies moyennant des investissements peu coûteux.

Convention Groupement de Commande de la Communauté de Communes pour travaux de voirie.

Madame le maire donne lecture de cette convention. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signature de cette convention.

Travaux Eglise. La toiture a été endommagée lors d'un orage le 19 septembre. Un suivi de la toiture s'impose, ainsi qu'une rénovation partielle de l'installation électrique. L'entreprise Lestrade a été retenue pour la toiture et l'entreprise Mas-Borras pour l'installation électrique. GROUPAMA, assureur du bâtiment, prend en charge une partie des travaux à hauteur de 4 940.70 € (à déduire de cette somme la franchise soit 833 €). Un premier chèque de 2 671.65 € a été adressé à la collectivité le solde soit 1 436.05 € sera envoyé sur présentation des factures.

Compte tenu de la participation de l'assurance, de la récupération de la TVA, le coût réel de ces travaux pour la commune s'élèvera à 1 181.94 €, somme qui devra s'inscrire au budget 2015.

Encaissement chèque remboursement sinistre.

La somme de 2 671.65 € reçue de GROUPAMA, en lien avec les travaux cités précédemment, est acceptée par le Conseil Municipal. Il autorise Madame le maire à encaisser cette somme sur le compte 7788 (Produits Exceptionnels divers).

Informations et Questions diverses.

<u>Endurance équestre le 22 février à Cremps.</u> Madame le Maire informe qu'elle a signé les documents autorisant l'association « Les 2 jours du Quercy » à emprunter les chemins communaux le dimanche 22 février selon la carte fournie, en respect du code de la route et sous condition d'autorisation préfectorale.

Endurance équestre le dimanche 15 mars à Escamps. Madame le Maire informe qu'elle a signé les documents autorisant l'association «Les 2 jours du Quercy» à emprunter les chemins communaux le dimanche 15 mars selon la carte fournie, en respect du code de la route et sous condition d'autorisation

préfectorale.

Epreuve pédestre le dimanche 29 mars à Cremps. Madame le Maire informe qu'elle a signé les documents autorisant l'association « Les Gariottes 2015 » à emprunter la voirie communale selon la carte fournie, en

respect du code de la route et sous condition d'autorisation préfectorale.

Cuve préau de l'école. Cette cuve servait aux enseignants à stocker le fuel. Compte tenu des travaux à venir (création de la salle intergénérationnelle) il convient de s'en séparer. Pour la vendre, il est obligatoire de la faire dépolluer au préalable. Le Conseil Municipal préfère la céder gracieusement car il n'est pas certain que le prix de vente rembourse le coût de la dépollution. Seul Nicolas GILES s'est porté candidat à son enlèvement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a donné son accord pour que cette

opération soit menée rapidement.

Courrier de Mr Yann MAGDELEINE, locataire. Il demande que la municipalité participe financièrement à l'aménagement de la cuisine qu'il a réalisé. La Commission municipale des bâtiments va prendre rendez-

vous afin d'avoir plus d'informations.

Demande de Mme Audrey SABY, locataire. La chaudière de l'appartement a dû être réparée. La locataire demande à la municipalité une participation. La Commission des bâtiments va prendre rendez-vous. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal veut savoir si l'entretien annuel de la chaudière a bien été

effectué.

Route du Mas de Not. Suite aux travaux réalisés par l'IFFERNET, la route se dégrade (nombreux nids de poule). L'entreprise DUBREUILH qui a réalisé ces travaux a été contactée ; elle reviendra prochainement

pour procéder à la rénovation.

Mobilier de bureau: Prévoir l'achat d'un nouveau fauteuil bureautique (plus aux normes) pour le

secrétariat. Le modèle sera choisi avec le secrétaire.

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 4 février 2015

Présents: Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE, Claude CONQUET, Christophe

DARIO, Patrick TOULET.

Excusé: Michel MAROT

Secrétaire de séance : Christophe DARIO

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal de 19 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Avenant lot 9 chauffage

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la délibération n° 46 du 16 décembre 2014 comporte une erreur sur le montant de l'avenant. Il convient donc de délibérer à nouveau par une délibération qui annule et remplace celle-ci. Pour rappel : le montant du marché s'élevait à 60 668 euros H.T, à déduire modification chauffage salle socioculturelle d'un montant de 34 668.00 € HT ce qui ramène le montant du marché à 26 000.00 € HT. Après délibération les membres du conseil acceptent cet avenant.

Suivi du dossier problème Chauffage salle socioculturelle

A ce jour l'entreprise Fauché nous fait savoir qu'elle prendra à ses frais l'installation de 2 filtres avec des pressostats de sécurité sur les gaines d'Air neuf et d'air extrait. Après en avoir discuté le conseil municipal souhaite se rapprocher du constructeur CIAT pour avoir plus d'informations techniques notamment sur l'état de l'échangeur qui fonctionne sans être filtré depuis la mise en service de la salle (2007).

Point sur l'avancement des travaux

• Pour le lot 1, terrassement et réseaux divers exécuté par l'entreprise CMCTP

Cette étape a été plus longue que prévue, l'entreprise était en charge de déplacer les réseaux qui passaient sous l'emprise de la future cuisine. N'ayant pas de plan de recollement (plan réalisé après exécution des travaux) pendant la construction de la salle socioculturelle, CMCTP a dû réaliser plusieurs sondages pour retrouver les évacuations. Des modifications techniques ont eu lieu pour améliorer le fonctionnement de la fosse toutes eaux. Ces actions supplémentaires n'ont pas eu d'incidences sur le budget de cette première tranche de travaux.

• Pour le lot 2 : Démolition - Gros œuvre - fondations exécutées par l'entreprise FOISSAC

Celle-ci a sous-traité la réalisation des micros pieux par l'entreprise CAZES spécialisée dans ce domaine. Malgré le froid, les travaux avancent correctement. Lundi 9 février 2015, la dalle de la salle intergénérationnelle sera coulée.

Pour le lot 9 : Chauffage — Plomberie — Sanitaires exécutés par l'entreprise GCM MISPOUILLE

L'entreprise est intervenue pour couper l'alimentation du gaz, en effet le réseau actuel passait sous la nouvelle cuisine afin que le chantier soit en sécurité.

• Pour le lot 10 : Electricité – Alarmes exécutées par Eiffage

Un technicien a condamné les réseaux électriques de la cuisine existante pour l'avancement des travaux des différents corps d'état.

Etude et analyse projet assurance Dommages – Ouvrages

Un devis a été établi par GROUPAMA d'un montant de 4363,30 euros TTC. Avant toute décision, un complément d'information est demandé sur les clauses de ce dit contrat.

Informations et questions diverses

<u>Scolarité</u>. Mme Elodie Vatinel demande une dérogation pour inscrire son enfant à l'école maternelle d'Arcambal (la fille aînée est déjà scolarisée dans cet établissement). Pour rappel, les frais de fonctionnement de cette école sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Le conseil municipal accorde, exceptionnellement, cette dérogation.

<u>Demande de Mme Audrey SABY, locataire</u>. Lors du précédent conseil municipal, Madame Saby avait demandé une participation financière pour la remise en état de la chaudière. Après vérification de différents éléments : (entretiens annuels, etc....), il s'est avéré qu'une pièce était défaillante depuis le début de son contrat de bail. La commune s'engage à payer la moitié de la facture, c'est-à-dire 111,67 euros, le solde sera réglé par la locataire.

<u>Suivi courrier de M. Yann MAGDELEINE, locataire</u>. M. Yann Magdelaine demande une participation financière pour l'amélioration de sa cuisine. La commission des bâtiments municipaux s'est rendue sur place le samedi 24 janvier pour en savoir plus. Le projet est à l'étude (demande de devis : plan de travail, hotte, plaque de cuisson et meuble-bas).

Achat radiateurs Mairie. Pour l'amélioration énergétique de la Mairie et après consultation de M. Mathias AUTESSERRE de Quercy Energie. Les 3 radiateurs de la salle de réunion et celui du secrétariat ont été changés, pour un montant total de 494,60 euros. La mise en place de ces nouveaux radiateurs a été effectuée par nos soins afin de limiter les coûts.

<u>Cuve préau de l'école</u>. Convenu lors du précédent conseil, Nicolas Giles a récupéré la cuve. Pour remercier, le moment venu, il compensera par un complément de débroussaillage à l'épareuse.

<u>Pierres</u>. Pour la sécurité du trafic routier, il a été demandé à un habitant d'enlever les pierres longeant l'accotement de la route au lieu-dit Mas de not.

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 25 mars 2015

Présents: Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusé: Christophe DARIO

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 4 février 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte de gestion 2014.

Le conseil est placé sous la présidence de Joseline Cournède 1^{er} adjoint. Elle a en charge la présentation générale de l'exercice 2014 :

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé par la trésorerie générale traduit les écritures comptables, l'exécution budgétaire, la balance des comptes, le compte de résultats et le bilan de l'année écoulée. Les écritures doivent être identiques et conformes à celles du compte administratif. Le conseil municipal statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Après présentation du compte de gestion par la Présidente, après avoir entendu les réponses aux questions diverses, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion.

Vote du compte administratif 2014.

Présentation et informations complémentaires réalisées par la Présidente. A l'issue de cet échange, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2014 à l'unanimité des présents.

	Investis	sement	Fonction	nnement	Ensemble		
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés 2013		3 584,30		54 079,22	0,00	57 663,52	
Opérations exercice	58 457,27	57 838,85	136 410,54	183 007,43	194 867,81	240 846,28	
Total	58 457,27	61 423,15	136 410,54	237 086,65	194 867,81	298 509,80	
Résultat de clôture	0,00	2 965,88	0,00	100 676,11		103 641,99	
Restes à réaliser	294 189,25	218 994,00			294 189,25	218 994,00	
Total cumulé	294 189,25	221 959,88	0,00	100 676,11	294 189,25	322 635,99	
Résultat définitif	72 229,37	0,00	0,00	100 676,11		28 446,74	

Affectation du résultat de fonctionnement. La Présidente de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2014

de : 100 676.11 €. Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Résultat de l'exercice : déficit : 72 229.37 €

Affectation à l'excédent reporté au budget 2015 : 28 446,74 euros

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 584.30 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 54 079,22 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : 618.42 €

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 46 596.89 €

Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 294 189.25 €

En recettes pour un montant de : 218 994.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 72 229.37 €

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Le compte administratif 2014 ainsi approuvé est consultable par tous les habitants de la commune en mairie.

Vote du Taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal, très soucieux des deniers de ses concitoyens ainsi que des finances publiques a étudié en profondeur les dépenses et recettes à venir.

- Il a constaté des dépenses importantes supplémentaires, notamment : les frais de scolarité pour les enfants de la commune qui fréquentent les établissements scolaires des communes voisines (environ 27 000 €),
- la charge financière du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Cette dépense était auparavant supportée par la Communauté de Communes (10 844 €).

D'autre part, la dotation de l'état pour les années à venir sera en baisse de 10% environ, ce qui va diminuer fortement le montant des recettes.

Afin d'équilibrer le budget municipal 2015, le Conseil, à l'unanimité des présents a décidé d'augmenter le taux des taxes locales de 2% (Taxe d'habitation : 6,95 % − Taxe foncière bâtie : 3,54 % ; Taxe foncière non bâties : 43,08 % − Contribution foncière des entreprises : 13,46 %). Cette augmentation du taux doit générer 952€ de recettes supplémentaires.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes.

Modification de la liste des chemins d'intérêt communautaire. Suite à l'intégration de huit nouvelles communes dans la Communauté, les nouveaux statuts prévoient d'ajouter à la liste les chemins de ces nouvelles municipalités. Le Conseil Municipal autorise la signature de cette modification par Madame le Maire.

<u>Modification du nom de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale)</u> Nouveau nom de la Communauté. Suite à l'intégration de ces nouvelles communes, le nouvel intitulé proposé est : Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Le Conseil Municipal autorise la signature de cette modification par Madame le Maire.

<u>Transfert de compétence à la Communauté de Communes</u>. Afin de mettre en œuvre cette compétence au niveau communautaire il est nécessaire pour la commune de la transférer à la communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. La communauté de communes pourra alors adhérer au syndicat mixte d'aménagement du Lot pour l'exercice de cette compétence.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence « Aménagement numérique » qui se décline en 4 points :

- conception du réseau,
- construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques,
- gestion des infrastructures,
- exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communications électroniques. Le conseil autorise Madame le Maire à signer cette modification.

Proposition programme Voirie 2015. <u>Voirie communautaire</u>. Un appel d'offres a été lancé par la Communauté de Communes. Dans l'attente des résultats de l'appel d'offres, le Conseil Municipal a réalisé un état des lieux et a décidé de privilégier les travaux suivants pour 2015 :

Mas de Not - En fonction du montant des devis la route sera refaite sur une longueur qui variera entre 800 et 1200 m.

Poux Blanc – Réfection de la portion de route à côté du lac de la Pouzeraque.

Mas de Batié: Etude et devis à réaliser

* Voirie communale. Travaux retenus pour 2015

Pech Petit: 2^{ème} tronçon (160 m) **Mas de Sembelou**: 170 m environ

Dès que le résultat de l'appel d'offres sera connu, les décisions définitives seront prises, au cours d'un prochain conseil municipal.

Propositions bancaires.

<u>Prêt permettant le financement de l'extension de la salle des fêtes et la création de la salle inter générationnelle</u>. Suite aux propositions et devis de plusieurs établissements bancaires, le Conseil Municipal a retenu le mieux disant, à savoir la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées Il s'agit d'un prêt moyen terme sur 10 ans d'un montant de 50 000 € - amortissement à capital constant avec échéances dégressives, au taux fixe de 1,79 %.

Prêt relais permettant de compenser la perception de toutes les subventions et récupération de la TVA, sommes devant être récupérées d'ici les deux années à venir.

Montant du prêt : 70 000€

Suite aux propositions et devis de plusieurs établissements bancaires, le Conseil Municipal a retenu le mieux disant, à savoir la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Il s'agit d'un prêt relais d'un montant de 70 000 €, d'une durée de 24 mois, au taux de 1.840 %.

Le conseil municipal confère, toutes délégations utiles au maire pour la réalisation de ces 2 prêts et la signature de tous documents relatifs à ces opérations.

Informations et questions diverses.

Travaux salles. Ils avancent de manière satisfaisante. Pas de difficultés majeures pour l'instant.

<u>Trial « Les Gariottes »</u>. Cette course aura lieu le 29 mars 2015. Arrivée et remise des prix à Cremps à 11h45. Un conseiller municipal remettra une coupe au nom de la municipalité.

<u>Chauffage</u>. L'artisan qui a procédé à l'installation a demandé une nouvelle expertise. Elle a eu lieu et a donné les mêmes conclusions, à savoir qu'une partie de l'installation a été montée à l'envers. Ce qui a endommagé certaines pièces. La municipalité est en attente des devis de remplacement, et verra alors avec l'entreprise à l'origine de ce dysfonctionnement comment réaliser ces réparations à l'amiable.

Concours National de chiens de troupeaux. Il aura lieu les 25 et 26 avril chez Jérôme Pouzergues.

<u>Aménagement cuisine salle des fêtes</u>. 3 cuisinistes ont été contactés et doivent transmettre leur devis très bientôt.

<u>Travaux toiture Eglise.</u> Ils ont pris du retard. L'entreprise retenue devrait commencer mi-avril.

<u>Travaux électricité Eglise</u>: L'entreprise retenue doit intervenir le mercredi 1^{er} avril.

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 15 avril 2015

Présents: Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé: Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 25 mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote du budget primitif 2015.

Après avoir étudié dans le détail tous les comptes de dépenses, recettes et d'investissement, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2015 comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à 197 773.74 €

- charges à caractère général : 82 062,12 €

- charges de personnel et frais assimilés : 38 450,00 €

- atténuations de produits : 21 810,00 €

- autres charges de gestion courante : 26 150,00 €

- charges financières : 5 488,80 €

- virement à la section d'investissement : 23 369,24 €

- amortissement : 443,58 €

Recettes de la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

- produits des services, du domaine et ventes...: 1 350,00 €

- impôts et taxes : 59 751,00 €

- dotations et participations : 69 226,00 €

- autres produits de gestion courante : 29 000,00 €

- produits exceptionnels : 8 500,00 €

- opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 500,00 €

- résultat reporté N-1 : 28 446,74 €

Dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 328 352,07 €

Les dépenses s'établissent ainsi :

- restes à réaliser 2014 : 294 189.25 €

- travaux Eglise : 6 300,00 €

- voirie 2015 : 7 600,00 €

- remboursement emprunts : 16 420,70 €

- cautions : 2 342.12 €

- opération d'ordre : 1 500,00 €

Recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

- subventions d'investissement : 8 000,00 €

- FCTVA : 1 350,00 €

- taxe aménagement : 1 000,00 €

- excédent de fonctionnement capitalisé : 72 229,37 €

- opération d'ordre de transfert entre sections : 443,58 €

- reste à réaliser : 218 994,00 €

- résultat reporté : 2 965,88 €

- virement de la section de fonctionnement : 23 369,24 €

Attribution de subventions, votées à l'unanimité

- * Comité des fêtes de Cremps : 900 €
- * Rallye Valse et Joyeuse Sté Chasse Cremps : 200 €
- * Ecole Sainte Thérèse Lalbenque : 1 350 €
- * Jeunes Agriculteurs du Lot : 200 €, à titre exceptionnel, à l'occasion de la 20^{ème} édition de la Terre en Fête qui aura lieu à Lalbenque, les 29 et 30 août 2015.

Délibération avancement de grade.

Le Centre de Gestion du Lot a adressé à la collectivité un tableau des agents promouvables. L'employé municipal peut prétendre à un avancement de grade et devenir Adjoint Technique territorial de 1^{ère} classe, catégorie C. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ce poste à temps non complet (20 heures hebdomadaires) à compter du 01.03.2015. Ce dossier devra être validé par la Commission administrative paritaire.

Devis complémentaire voirie pour le Pech de Brau et le Mas de Batié.

Les projets de travaux de voirie communale et communautaire ont été étudiés avec attention. Le Conseil Municipal prendra une décision définitive lorsque les appels d'offres auront été reçus.

Transfert de compétence de l'éclairage public à la FDEL.

La Fédération d'Energies du Lot se propose de gérer la maintenance de l'Eclairage Public de la Commune moyennant une cotisation annuelle de 476€. Après en avoir délibéré, avoir listé les avantages et inconvénients, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder cette compétence à la FDEL, et autorise Madame le Maire à signer la convention liant pour 5 ans la commune à la Fédération.

Groupement d'achat Fourniture en Electricité.

Au 1^{er} janvier 2016 les tarifs d'électricité ne seront plus réglementés pour les compteurs supérieurs à 36kva (dont celui de la salle des fêtes). La FDEL propose de créer un groupement d'achat afin d'obtenir des tarifs compétitifs. A ce jour, de nombreux départements ont décidé de bénéficier de ce groupement. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cet organe et autorise Madame le Maire à signer la Convention Constitutive ainsi que le document d'adhésion à ce groupement.

Devis Cuisine Appartement Ancienne Ecole.

Afin de rénover la cuisine de cet appartement, 3 devis ont été demandés. Leur étude a permis au Conseil de retenir l'offre de Brico Dépôt. Entre l'achat des éléments et le petit outillage nécessaire, la facture globale avoisinera les 350 euros. Ces travaux seront réalisés par l'employé communal.

Devis Equipement Cuisine Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal a étudié les devis reçus afin d'avoir une idée du coup de l'équipement. La décision sera arrêtée lors d'une prochaine réunion, lorsque tous les devis seront parvenus en mairie.

Entretien du Lac du Bourg.

Il sera procédé à un nettoyage lorsque le lac sera à sec. Il conviendra alors de s'assurer si la canalisation qui amène les eaux de pluie joue son rôle ou pas. A l'issue de cette vérification une décision sera prise quant aux travaux à entreprendre.

Questions diverses.

<u>Travaux salles.</u> Ils avancent de manière satisfaisante. Un supplément d'information sera demandé lors de la prochaine réunion de chantier à propos du remblayage qui doit être réalisé. A été décidé un aménagement de l'emplacement actuel des poubelles. Un mur sera édifié afin de donner un aspect plus accueillant.

<u>Découvertes gourmandes.</u> L'Office de tourisme de la Communauté de Communes demande aux municipalités de poser leur candidature pour l'accueil de ces manifestations. Cet été, les travaux engagés à la salle des fêtes ne seront pas terminés. De ce fait le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Cérémonie du 8 mai. Elle aura lieu à 11h30.

<u>Motion</u>. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la motion contre la fermeture des guichets d'accueil des Trésoreries dans le département.

Office de Tourisme – 1000 mains à la pâte pour le GR 65. Joseline COURNEDE a donné un compte rendu de la dernière réunion. L'Office souhaiterait que la population des 9 communes traversées par le GR65 s'implique dans le débroussaillage et la restauration des murets qui bordent ce chemin de grande randonnée. Une date a été fixée, le samedi 3 octobre 2015. Joseline Cournède sera la référente de la commune.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 2 juin 2015

Présents: Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de la FDEL.

Michel Marot expose les raisons pour lesquelles la FDEL a été appelée à modifier ses statuts de façon à y intégrer une nouvelle compétence optionnelle supplémentaire. Il s'agit de la création et l'entretien d'infrastructures de charges à l'usage de véhicules électriques. Même si cette compétence ne concerne pas la commune pour l'instant, la municipalité doit délibérer sur cette modification statutaire en tant qu'adhérente à la FDEL. Adoptée à l'unanimité.

Entretien de la voirie communautaire.

Suite aux résultats des appels d'offres lancés par la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne en matière de voirie, c'est l'entreprise ETPL & V qui a été retenue.

Pour le fauchage débroussaillage c'est l'entreprise ETA Gonzalez qui été retenue pour la zone 1 : Aujols, Cremps, Flaujac-Poujols et Laburgade.

Pour le point à temps et grave émulsion, c'est l'entreprise EIFFAGE TP MAXOU qui a été retenue.

Pour l'enrobé à froid, la commune de Cremps valide la Carrière du Sud-Ouest à Esclauzels.

La Communauté de communes a octroyé à la commune une enveloppe de 42 485 € TTC. A déduire de cette enveloppe l'emprunt, les dépenses de fauchage, point à temps et enrobé à froid. Concernant la réfection des routes communautaires, le Conseil Municipal a décidé de valider les travaux suivants : Poux Blanc (côté Lac de la Pouzeraques), Mas de Batié (160 ml + patte d'oie), Mas de Not via le Bourg sur (1 250 ml) et le GR 65 voie mitoyenne avec la commune de Lalbenque (160 ml pris en charge à 50% par les 2 communes).

Entretien de la voirie communale.

Le Conseil Municipal a décidé de valider les travaux suivants : Réfection des routes : au Mas de Sembelou (2 380.32 € TTC), Pech de Brau (1 951,20 € TTC) et Pech Petit Nord - 2ème tranche (2 772.00 € TTC). Alain Badoc assurera la maîtrise d'œuvre, coût des honoraires : 3.30 % (devis et suivi des travaux). Le coût des travaux tout compris s'élèvera à 7 337,94 € TTC.

Travaux salle des fêtes. Avenant Lot N°1 : Terrassement et Espaces verts.

Entreprise CMCTP. L'entreprise n'ayant pas connaissance des réseaux souterrains elle a dû réaliser des tranchées par tâtonnements. Cela a représenté un surcoût de 129,80 € HT. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cet avenant au marché

Evacuation des eaux pluviales - Avenant Lot N°1 : Terrassement et Espaces verts. Entreprise CMCTP.

Suite à une évacuation non prévue une tranchée doit être réalisée, en amont des conteneurs à poubelles, afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales. Coût supplémentaire : 432,25 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux par le biais d'un avenant au marché.

Travaux salle des fêtes. Enrochement.

Suite à l'enrochement réalisé, le conseil municipal décide de prolonger cet enrobement afin de retenir la descente de la terre. Coût supplémentaire : 531.00 € HT Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux par le biais d'un avenant au marché.

Salle inter générationnelle – Installation d'une antenne télé.

Le Conseil municipal décide de procéder à ces travaux tant que les finitions de la salle ne sont pas terminées. Coût : 299,92€ HT (budget 2015).

Aménagement Espace poubelles du bourg.

Cet espace attenant à la nouvelle salle inter générationnelle doit être « relooké » afin que l'ensemble demeure harmonieux. Le Conseil Municipal décide de monter un petit mur en parpaings de 2 ou 3 rangées. Il sera crépi en même temps que la salle. Le bardage existant sera alors fixé sur ce muret après avoir été restauré.

Assurance Dommages - ouvrages.

Claude Conquet présente le dossier. Cette assurance permettrait en cas de dysfonctionnement ou de vice caché de pouvoir procéder immédiatement aux réparations. Le Conseil municipal estime le montant très élevé pour les garanties apportées, et décide de ne pas donner suite.

Recensement des projets pour la préparation du Contrat unique du Pôle Territorial et Rural (PETR) avec la région.

Madame le Maire présente le PETR. Cet organisme permettra, à condition d'y avoir adhéré, d'obtenir des subventions auprès de la région lors de la présentation de projets d'investissement. La Communauté de Communes vient d'y adhérer.

Présentation du dossier Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Afin d'être en conformité avec la règlementation sur l'accès des handicapés aux espaces publics, la municipalité devra réaliser des travaux à la mairie et à l'église dans un délai de 3 ans. Toutefois le projet devra être transmis à la préfecture pour le 27 septembre 2015.

Devis complémentaires cuisine salle des fêtes.

Suite à l'appel d'offres réalisé pour l'aménagement de la nouvelle cuisine, le Conseil municipal a constaté que certains devis étaient incomplets. Afin de pouvoir mettre en concurrence en toute impartialité, il va être demandé des compléments d'information.

Questions diverses.

<u>Changement de locataire au presbytère.</u> Le départ est prévu le 15 juillet; le nouveau locataire arrivera au 1^{er} septembre. Ce délai permettra de réaliser les menus travaux de réfection nécessaires.

<u>Chauffage de la salle des fêtes.</u> Faute d'accord amiable avec l'installateur, il a été décidé de lancer une procédure judiciaire afin de faire valoir la garantie décennale.

Travaux de l'église. Ils sont terminés.

<u>Herbier de Cremps</u>. Une habitante d'Escamps a découvert dans sa maison un herbier (250 planches) répertoriant les graminées poussant sur la commune à l'époque. Ce document en très bon état de conservation a été réalisé vers 1870 par l'instituteur de Cremps et ses élèves. Contact va être pris avec le Parc naturel Régional des Causses du Quercy afin de valoriser au mieux ce précieux « trésor ».

<u>Mille mains à la patte – GR 65.</u> Afin d'entretenir ce chemin la Communauté de communes organise le 3 octobre prochain une journée conviviale avec tous les bénévoles qui souhaitent s'impliquer. Plus d'informations seront données en temps opportun (nature des travaux à réaliser).

Pétition Zones Blanches Haut Débit.

Suite à la pétition signée par de nombreux Crempsois et transmise au Conseil Départemental un courrier réponse a été reçu à la mairie. Ci-dessous un extrait du courrier « le schéma directeur d'aménagement numérique du département du Lot, en application de la loi du 17 décembre 2009 relative à la fracture numérique, fixe l'objectif de fournir à tous les Lotois d'ici cinq ans un accès haut débit à 4 Mbits/s minimum. La solution technique envisagée pour l'amélioration de la desserte sur la commune de Cremps, est de dupliquer dans le Bourg l'équipement ADSL actuellement situé à Concots afin de le rapprocher des habitations et de pouvoir fournir un service compris entre 5 et 20 Mbits/s. Le montant des investissements pour la mise en œuvre du projet global a été chiffré à 60 millions d'euros, dont la moitié à la charge des collectivités lotoises. Pour porter ce projet, un syndicat mixte regroupant le Département, les communautés de Communes et la Fédération départementale des énergies est en cours de création. C'est ce syndicat qui fixera le périmètre d'intervention de chaque technologie, le calendrier de réalisation et qui passera les marchés. Le démarrage des travaux est prévu en 2016 pour les premiers sites, après obtention des garanties de cofinancement de l'Etat, de la Région et de l'Europe. Le Département est mobilisé pour entrer au plus vite dans la phase opérationnelle que vous attendez » signé André Mellinger. Copie du courrier à Cathy Marlas et Jean-Claude Bessou, conseillers départementaux du canton Marches du Sud Quercy. Dès que le Syndicat mixte sera créé, la municipalité se positionnera, pour être prioritaire dans le calendrier de réalisation de ces travaux, tant attendus par les Crempsois.

La vie du village

Etat civil du 1^{er} semestre 2015

Naissances: Clara L'INTRUISEUR, née le 31 décembre 2014, parents domiciliés au Bourg

Awen LAFAURIE, né le 2 mars 2015, parents domiciliés au Camp de Soulié

Mariage: Jeanine LESCLINGAND et Angélo NODARI le 17 février 2015, Le Bourg

<u>Décès</u>: Angélo NODARI, décédé à Mercues le 5 mai 2015, inhumé à Cremps le samedi 9 mai

Des honneurs et des médailles

Lors de la cérémonie des vœux du 18 janvier, André Giles, Claude Bonnac et Michel Rouelles ont reçu une distinction et ont été décorés.

Des mains des élus, André Giles a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale «échelon or» pour 35 ans de présence au conseil municipal; et Claude Bonnac la médaille «échelon vermeil» pour 30 ans au conseil.





Michel Rouelles a eu, quant à lui, l'agréable surprise de recevoir de la part du maire, Nathalie Ricard et du conseil municipal la médaille d'honneur de «maire honoraire» pour avoir exercé les fonctions de maire pendant 19 ans.

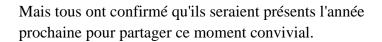
Pour avoir soutenu pendant de nombreuses années leurs époux dans l'exercice de leurs fonctions, Marie-Thérèse Bonnac, Huguette Giles et Hélène Rouelles ont reçu un magnifique bouquet de fleurs offert par la municipalité.

Carnaval

Les Crempsois sont venus nombreux malgré le froid. Après avoir colorié des masques, princesses, pirates



et clowns ont réveillé le village en claquant leurs ballons de bon cœur. Chacun d'entre eux a reçu des bonbons et une petite surprise avant de partager un goûter confectionné par nos chères pâtissières. Louisa la Japonaise et Augustin le cycliste ont été élus Mr et Mme Carnaval.





Endurance équestre

Jean-Marie et Régine coordonnent et organisent les 2 jours du Quercy avec un engagement à la hauteur de leur amour pour les chevaux. Cette année encore, avec près de 140 participants, la course a connu un grand succès. Le temps, propice aux cavaliers, était également très apprécié des organisateurs et des visiteurs.



Belote

23 équipes pour une soirée de Belote à Cremps. L'ambiance était comme à son habitude très amicale. Après quelques parties acharnées, tout le monde a partagé un repas préparé par le comité, sans oublier les crêpes tant attendues.



Pâques

Un après-midi sous le soleil pour confectionner paniers et œufs en papier avant de partir à la Chasse aux Œufs. Le parc

fleuri fut visité en long, en large et en travers; aucun œuf n'échappa à la vigilance des enfants venus nombreux.

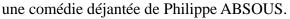


Les adultes souhaitant également savourer ce moment convivial, un repas partagé a accueilli plus de 50 personnes. Le comité avait préparé l'omelette pascale avec les œufs des fermes de la commune! Cette journée ayant été appréciée, nous renouvellerons l'expérience avec grand plaisir.

Théâtre

Le Comité des Fêtes essaie de proposer des activités variées, donc place au Théâtre.

Nous avons accueilli la compagnie 'NI QUEUE NI TETE' qui nous a présenté 'Le Labyrinthe Linéaire',



Le public très réceptif n'a pas masqué ses éclats de rire, au grand bonheur des artistes qui garderont, nous l'espérons, un aussi bon souvenir que nous de cette soirée.



Vi Queue Ni Tête

Chiens de troupeaux

Samedi 25 et dimanche 26 avril, à Cremps, s'est déroulé le concours inter-races de chiens de bergers sur troupeaux ovins, organisé par la Canine du Lot.

Ce concours a pour but de mettre en valeur les diverses qualités du chien: l'obéissance, l'activité, la douceur, l'initiative et l'aptitude bergère, mais aussi d'en promouvoir la sélection, l'utilisation et d'apprendre aux utilisateurs la manière de bien dresser et bien utiliser leur chien car il n'y a pas de bon troupeau sans bon chien



Le samedi était réservé aux chiens de niveau 3, qui venaient glaner des points afin de se sélectionner pour le championnat de France. Leur parcours était assez relevé et peu nombreux sont ceux qui ont obtenu un bon résultat. Mais Jean Marguet, le juge, a promis que l'année prochaine, ce serait moins ardu.

Quant au dimanche, ce sont les chiens de niveau 2 qui concourraient pour envisager de passer au niveau supérieur. Malgré un peu de pluie le samedi matin, le reste du concours s'est déroulé sous un ciel relativement clément, excepté le dimanche après-midi, pour les niveaux 1, qui clôturaient cette manifestation, et qui ont été copieusement arrosés. La remise des prix s'est déroulée en présence d'élus dont Nathalie Ricard, maire de Cremps.

La Canine du Lot remercie Jérôme Pouzergues qui met à disposition une moyenne de 200 brebis appartenant à son cheptel, ainsi qu'un terrain d'une surface moyenne de 2hectares à proximité de son habitation construite sur la commune de Cremps.

Cérémonie du 8 mai

C'est entre deux averses que la commémoration du 8 mai s'est déroulée à Cremps. Les habitants de la commune se sont réunis, autour du maire Nathalie Ricard et du conseil municipal, entourés des anciens combattants, des porte-drapeaux, pour commémorer le 70ème anniversaire de la fin de la guerre de 39-45. Dans son discours, le maire, a rendu hommage aux soldats morts pour la France. Les lectures des messages du secrétaire d'État délégué aux anciens combattants, de l'ordre du jour n°9 du maréchal De Lattre de Tassigny et du message ministériel, ont été lues respectivement par Lucie Hatterley, Michel



Rouelles et Cathy Lacaze. Benjamin Hatterley a cité tous les noms des morts pour la France, les enfants de la commune ont ensuite déposé une gerbe au monument aux morts. Sonnerie « aux Morts », minute de silence, et la Marseillaise ont résonné pour clôturer ce moment de recueillement. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

Les mains vertes récompensées

Depuis plusieurs années, la commune de Cremps organise le « Concours des Maisons Fleuries». Un rendez-vous printanier attendu qui permet aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leurs maisons. Avec ce concours, la commune, invite tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons, et les jardins potagers. Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces... En 2014, 20 personnes ont répondu présentes. C'est au mois de juillet que les membres du jury se sont rendus chez les personnes inscrites à ce concours pour faire leur choix. Le jury communal a établi le classement sur l'aspect et

l'entretien du décor naturel et permanent, en attribuant une note sur 100.Ont participé :

Catégorie décor floral : Michèle Raynaud (92 points) ; Lydie Giles (83 points ; Gisèle Conquet (75,5 points) ; Huguette Giles (69,3 points) et Nathalie Ricard (67 points) ; Amélie Conquet (63 points) ; Annie Barel et Maïté Armand ex aequo (62,5 points) ; Georgette Conquet (60,5 points) ; Joëlle Lasvenes (60 points) et Roger Gélis (52,5 points).

Catégorie Chambres d'Hôtes : Dominique Guilmin (90 points) ; Marie-Josée Hatterley (89 points) et Nicole Delmas (88 points).



Catégorie potager : Marie-Hélène Billières (90 points) ; Hélène Rouelles (80 points) ; François Roques et Dominique Girma ex aequo (75 points).

Tous les participants ont été récompensés. Félicitations à tous.

Réfection de la toiture de l'église

Suite aux dégâts occasionnés lors de l'orage du 19 septembre 2014, la toiture et une partie de l'installation électrique de l'église ont été endommagées. Déclaration de sinistre faite auprès de GROUPAMA, assureur du bâtiment, il a été pris en charge une partie des travaux, le solde a été financé par la collectivité.

L'entreprise d'électricité Mas Borras a effectué les travaux de mise en place d'un tableau de protection triphasé selon les normes en vigueur et GTL pour passage des câbles d'alimentation.

Le temps pluvieux qui a régné en ce début d'année, a retardé les travaux de remise en état programmés par la commune. C'est dans le courant du mois de mai que l'entreprise Lestrade de Lacave (Couverture-



Zinguerie) a effectué les réparations nécessaires (remplacement et remise en place des ardoises, remise en état du faîtage en zinc, suivi de toute la couverture de l'église et du clocher) ainsi que la rehausse d'une panne par étaiement.

Pour la circonstance, il a été fait appel à une grande flèche équipée d'une nacelle pour monter au sommet du clocher.

En quelques jours, la toiture a retrouvé son aspect d'antan.

La commission fleurissement municipale au travail



La commission fleurissement souhaite comme à l'accoutumé rendre le village plus accueillant.

L'employé communal accompagné d'élus ont positionné les jardinières place

du village, au monument aux morts, à la mairie, aux panneaux entrées et sorties de Cremps, ainsi qu'à la Vierge Notre Dame. Puis. dès lendemain, une autre équipe s'est occupée des plantations. Cette année la commission a souhaité fleurir le village avec des plantes vivaces quelques fleurs de saison.



Réalisation d'une composition florale

A l'occasion de la fête votive du village qui aura lieu les 25, 26 et 27 juillet, le comité des fêtes lance un appel à l'imagination créative des enfants de la commune pour la composition d'une gerbe. Rendez-vous le samedi 25 juillet à partir de 15h, devant l'église. Pour tous renseignements contactez Josy au 06 72 23 81 43. Cette gerbe sera déposée devant le monument aux morts le dimanche 26 juillet à 11h.

Une belle récompense



A proximité du célèbre village de Saint-Cirq-Lapopie classé parmi les plus beaux villages de France, à Cremps, vous trouverez une maison quercynoise de 1835, restaurée récemment par les propriétaires, avec beaucoup de soin et d'attention dans des matériaux de qualité, authentiques et naturels, nichée dans la verdure lotoise classée 3 épis. Ce gîte vient de se voir officialiser lundi 29 juin, son entrée dans le label « Gîtes de France », remis par le directeur Monsieur Eric TABEAU. Un évènement majeur pour le réseau « Gîtes de France » et pour les propriétaires du Gîte,

Dominique et Arnaud. L'accueil y est particulièrement chaleureux, avec un jardin de 300 m² et sa grande piscine avec vue panoramique sur les collines alentours vous comblera de plaisir. Félicitations à Dominique et Arnaud pour cette belle réalisation. Sans oublier tous les autres gîtes de Cremps classés Gîtes de France, Chambre d'Hôtes, Gîtes de Charme.

Informations paroissiales



Programme des Messes

Fête du village Dimanche 26 juillet 2015 :

Messe à 10h suivie d'une cérémonie au Monument aux Morts

et de l'apéritif-concert offert par la municipalité

Pèlerinage : Fête de Notre-Dame de la Nativité

Samedi 5 septembre 2015 : Messe à 20h30 suivie de la

Procession aux flambeaux

Dimanche 25 octobre 2015 : Messe à 9h30

Dimanche 27 décembre 2015 : Messe à 9h30

N.B: Messe de la Toussaint: date et heure non encore connues.

<u>Rappel</u>: Les messes en l'église de Cremps ont habituellement lieu le 4^{ème} dimanche des mois pairs à 9h30 (février, avril, juin, octobre, décembre), excepté l'été et fêtes particulières.

Environnement-urbanisme

Le Syded du Lot propose un Kit de compostage individuel

Vous pouvez commander un « kit de compostage individuel » du SYDED pour la somme de 20 €. Au menu des « bons gestes » qui contribuent à la réduction des déchets à la source, le compostage figure en bonne place ! Il existe différents types de compostage, mais qui visent tous le même objectif : diminuer les quantités d'ordures ménagères par la transformation des matières organiques en un produit stabilisé semblable à un terreau, le compost, qui peut être utilisé pour enrichir la terre du jardin ou des jardinières.



La déchetterie une solution pour tous vos encombrants

Nous rappelons que la déchetterie de Lalbenque (SYDED) se trouve au lieu-dit « Les Saques » (D6, route de Cahors). Les horaires d'ouverture sont les suivants : Mardi : 9h00 à 12h00 ; Mercredi : 14h00 à 18h00 ; Jeudi : 14h00 à 18h00 ; Vendredi : 14h00 à 18h00 ; Samedi : 9h00 à 12h00 ; Fermé les dimanches et jours féries.



La collecte textile s'organise!

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! ils

peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire. De nouvelles bornes du Relais en plus des emplacements déjà pourvus sur les déchetteries vous attendent désormais dans votre collectivité territoriale. Retrouvez-les : à Lalbenque (terrains de tennis) ; à Concots (salle des fêtes).

Environnement-Urbanisme

Urbanisme

Les demandes d'occupation du sol au 1^{er} semestre 2015 sont au nombre de 11 réparties en : Permis de construire : 2 / Certificat d'urbanisme : 1 / Déclaration préalable : 8

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

La commune de Cremps est dotée d'une carte communale qui a été approuvée le 07/02/2002, révisée le 14/10/2004.

<u>Instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme</u>

Le Maire donne son avis sur le projet. Le dossier est transmis au service instructeur de la Direction Départementale des Territoires du Lot. Le service étudie la demande et vérifie le respect des divers règlements d'urbanisme (Carte Communale, code de l'urbanisme, ...). La DDT propose un arrêté d'autorisation ou de refus au Maire. Le Maire signe l'arrêté qui est transmis au demandeur. Toutes les décisions sont envoyées au contrôle de légalité à la Préfecture.

Divers formulaires sont à votre disposition en mairie ou téléchargeables à l'adresse : http://www.service-public.fr/

Ne nécessitent pas d'autorisation :

Les travaux d'entretien et de réparations courants, serres < 1,80 m, clôtures, murs < 2 m, piscine dont le bassin est < 10 m², murs de soutènement.

Travaux soumis à autorisation :

Les demandes doivent être déposées et autorisées avant le début des travaux.

Travaux soumis à déclaration préalable

(R 421-9 du code de l'urbanisme):

- abri de jardin dont l'emprise au sol est comprise entre 5 et 20 m²,
- annexes à l'habitation < 20 m²,
- piscines dont le bassin < 100 m², non couverte fixe ou mobile, si couverte hauteur <1,80 m,
- transformation d'une grange en habitation (changement de destination) sans modification des façades, ou structure porteuse)
- réfection de la toiture à l'identique,
- pose d'une fenêtre de toit,
- création ou modification d'une ouverture en façade,
- changement de menuiseries,
- les murs dont la hauteur est supérieure à 2 m,
- extension de la maison d'habitation < 20 m²
- châssis et serre >1,80 et <4m et surface au sol < ou égale à 2000 m².

Environnement-urbanisme

Une fois les travaux terminés, ne pas oublier de déposer en mairie la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Travaux soumis à permis de construire

(R 421-14 du CU):

- travaux dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est > 20m² en extension de la maison d'habitation,
- changement de destination avec travaux modifiant la structure porteuse ou la façade, (grange en habitation)
- appentis > 20m² en extension de la maison d'habitation,
- couverture fixe ou mobile d'une piscine dont la hauteur est >1,80,
- piscine dont le bassin est $> 100 \text{ m}^2$,
- la construction d'un garage en zone constructible de + de 20 m².

Ne pas oublier de déposer en mairie la déclaration d'ouverture de chantier et à la fin des travaux la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Toutes les constructions ou les réalisations de travaux sans autorisation sont illégales et constituent une infraction au code de l'urbanisme. Ils sont passibles de sanctions pénales (article L 480-1 du code de l'urbanisme). La régularisation est possible à condition de respecter les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune et déposer une demande en Mairie.

Chemin de Compostelle (GR65)

Le **samedi 3 octobre** prochain, sur les 37 kms de traversée de la Communauté de communes Lalbenque-Limogne, est organisée une grande opération intitulée « **1000 mains à la pâte pour le GR65** ». Cette opération, portée par l'Office de tourisme de Lalbenque-Limogne a reçu le soutien de la Communauté de

communes, des maires des communes concernées, de l'Agence de Développement Touristique du Lot, du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, et de l'Association de Coopération Interrégionale « Les chemins de Saint Jacques de Compostelle ».



Le Conseil Départemental du Lot s'y associe en mettant à disposition une exposition sur le GR65, qui circulera dans les communes durant l'été.

Il s'agira de réunir 500 personnes, 1000 mains qui vont œuvrer sur une journée pour améliorer cet itinéraire historique vers St Jacques de Compostelle, classé au patrimoine mondial et culturel de l'UNESCO pour la partie Bach-Cahors. Plus de 10.000 personnes l'empruntent chaque année! Des équipes seront réparties sur les 89 tronçons qui traversent 7 secteurs : communes de Limogne en Quercy, de Varaire, de Bach, de Vaylats, de Lalbenque/Escamps/Cremps, de Laburgade et de Flaujac-Poujols/Cieurac. Pour le programme de la journée contactez : L'Office de Tourisme Lalbenque-Limogne au – 05 65 31 50 08 / 05 65 24 34 28 ou sur www.lalbenque.net (bulletin téléchargeable).

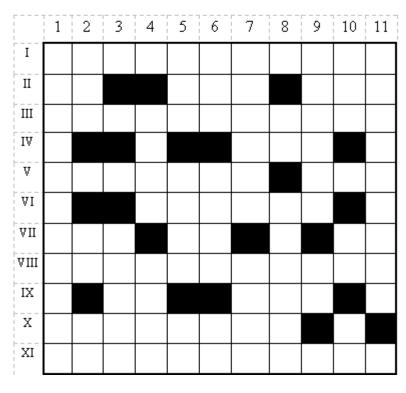
Les mots croisés de Yann Jarande

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	F	R	A	M	В	0	Ι	S	Ι	E	R
II	0	U	V	E	R	Т	E	M	E	N	Т
III	N	Ι	E	R	A	Ι		A	N	U	S
IV	D	S		U	D		C	R	Ι	M	E
٧	A	S		R	Y	Т		Т	S	E	
VΙ	M	E	D	E	U	Ι	N		S	R	
ΔII	E	L	U	D	A		F	L	E	A	U
VIII	N	A	V	Ι	R	E		E	Ι	Т	S
IX	Т	Ν	E		D	R		N		Ι	Ι
Х	A	Т	Т	R	Ι	В	U	Т	Ι	0	N
ΧI	L	Е	S	Т	E	E		E	L	N	E

Solution du problème N° 27

Problème N° 28

<u>Horizontalement.</u> I. Revient de loin.— II. Unau. Également fou. Parfois déco.— III. Arbuste bien connu chez nous.— IV. Sans énergie.— V. Passa en revue. Nuance.— VI. Lettre.— VII. Possessif. Lac. Île.— VIII. De manière vague.— IX. Cube. Posé.— X. Fantômes.— XI. Se replie sans difficulté.-



Verticalement. 1. Adepte du prélèvement forcé.— 2. Voyelles. Abréviation postale. Annonce un supplément.— 3. Abandonna en montant.— 4. Nom anglais. Commence toute sécante.— 5. Ovni américain. Cor. Dans le temps.— 6. Menue monnaie. Regarder avec attention mais par le bas. Grecque.— 7. Ambiance. Propage.— 8. Saint. Rangea.— 9. Oblique. Conjonction.— 10. Long temps. Voie importante. Baie phonétique.— 11. Bizarrerie.—

CREMPS



facebook

Comité des Fêtes de Cremps

Mail: cf.cremps@yahoo.com

Samedi 25 Juillet

15h : Concours amical de PETANQUE en DOUBLETTES

19h3o : Apero Concert

Sors Tes Couverts

& Les Fourmis Rouges



23h : Bal Disco avec DJ CHRIS

Dimanche 26 Juillet

9h / 12h

Randonnée à pied, à cheval ou à VTT Inscription 4 €

14b (18b de 10 ans 1 €

Ateliers / Animations : « Faire savoir et

irée : GERARD GOUNY



Lundi 27 Juillet

15h: Concours amical de PETANQUE en DOUBLETTES

20h : REPAS CHAMPETRE

Réservations : 06 72 23 81 43 Adultes : 17 C / Enfants (de 5 à 12 ans) : 7 C

Animé par ERIC COUDON

mprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



ATELIERS / ANIMATIONS « FAIRE SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE D'AUTREFOIS »

Concernant l'animation du dimanche de la fête, une nouvelle formule est envisagée, adieu la chasse aux trésors qui sera remplacée par "faire savoir et savoir-faire d'autrefois". En effet, il est proposé de scinder la

journée en deux avec une randonnée le matin et une animation / exposition sur le thème des "savoir faire d'antan" l'après-midi. La forge du village sera le point névralgique de la manifestation. Il sera aussi proposé des jeux, la projection d'un film sur la vie d'autrefois, des ballades en âne et en attelage (dans l'idéal...), mais encore, des démonstrations de vieux métiers avec la possibilité pour chacun de s'essayer aux techniques, soit en réalisant des objets, soit en façonnant la matière. Ainsi nous espérons capter un large public et notamment les plus jeunes... pour le plus grand bonheur des Crempsois.

